

Le Prix du dévouement à la cause des droits de la personne du Manitoba se tourne vers le monde des arts

Le Prix du dévouement à la cause des droits de la personne du Manitoba de 2010 sera décerné à une personne ou un groupe qui a fait avancer les droits de la personne par l'intermédiaire des arts, a annoncé Dianna Scarth, directrice générale de la Commission des droits de la personne du Manitoba.

« Nous recherchons des gens qui ont fait la promotion des droits de la personne par la musique, l'art visuel, le théâtre, l'écriture, la danse ou d'autres formes artistiques », explique Mme Scarth, ajoutant : « Cette année, le thème du prix a changé, la méthode de communication du message sur les droits de la personne remplaçant le domaine ou le genre de discrimination. »



Le lauréat du Prix du dévouement à la cause des droits de la personne du Manitoba de 2009, Ali Saeed, ancien prisonnier d'opinion d'Amnesty International (à gauche) avec Anna-Celestria Carr, lauréate du Prix jeunesse Sybil Shack pour les droits de la personne de 2009, qui a travaillé à sensibiliser le public à la violence contre les femmes autochtones.

Chaque année, à l'occasion de la Journée internationale des droits de l'homme, la Commission des droits de la personne du Manitoba, la Commission canadienne des droits de la personne et l'Association manitobaine des droits et libertés récompensent le travail d'une personne ou d'un groupe qui a fait avancer les droits des Manitobains et Manitobaines.

Le Prix jeunesse Sybil Shack pour les droits de la personne, qui est aussi décerné chaque année, récompense un jeune ou un groupe de jeunes de moins de vingt-cinq ans qui a encouragé le respect des droits de la personne et des libertés fondamentales au Manitoba. Les critères pour ce prix sont plus larges. Le comité des prix encourage les écoles, les organisations, les employeurs et les universités à mettre en nomination des jeunes qui ont contribué à faire valoir les droits de la personne.

Les formules de nomination, qui précisent les critères pour chaque prix, seront mises sur le site web de la Commission des droits de la personne du Manitoba au début d'octobre. Vous pouvez aussi demander une formule en envoyant un courriel à la Commission à l'adresse hrc@gov.mb.ca. Veuillez indiquer « formule de nomination à un prix » dans la ligne objet. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec Patricia Knipe au 204 945-5112 ou à Patricia.knipe@gov.mb.ca

La date limite pour la réception des nominations est le 12 novembre 2010. Les lauréats seront honorés le 8 décembre 2010.

Les droits en question par Jerry Woods, président

Le début de l'automne est une période bien occupée pour la Commission. Des plans sont en cours pour les conférences jeunesse, de nouveaux sites web, les prix pour les droits de la personne et des programmes d'éducation.

Certains ne se rendent pas compte que la Commission des droits de la personne du Manitoba a plus d'un mandat. Nous ne faisons pas que faire respecter le *Code des droits de la personne*. Nous faisons aussi de l'éducation et la promotion des droits de la personne au Manitoba.

Prenez nos conférences jeunesse, par exemple. Ce sera la 10^e année où nous organisons des ateliers, invitons des conférenciers et proposons des activités extraordinaires aux élèves des écoles secondaires. Ils ont produit des vidéos, notamment « Respect », une réalisation des élèves de l'école Oscar Blackburn de South Indian Lake qui a été applaudie à large échelle. L'an dernier, des élèves de plus de trente écoles ont écrit et présenté des messages d'intérêt public sur les droits de la personne.

Un autre projet de conférence a produit la gigantesque banderole sur les droits de la personne Peace by Piece ».

Le plus important est que les élèves rapportent ce qu'ils ont appris sur les droits de la personne dans leur école et leur collectivité.

Cette année, pour le 10^e anniversaire des conférences jeunesse en novembre, les élèves seront inspirés par les conférenciers invités de « Me to We », le groupe cofondé par Craig et Marc Kielburger.

Le site web Manitoba Class Action (manitobaaction.com) sera lancé avant Noël. Ce site web est un outil pour les enseignants qui veulent aborder les droits de la personne dans leur classe. Il est fondé sur un livre du consultant en droits de la personne Stephen Hammond, intitulé *Steps in the Rights Direction*.

De nombreux élèves ont participé à la mise au point du site web Manitoba Class Action. Vous y trouverez des vidéos d'élèves lisant un texte sur un fait lié aux droits de la personne qui s'est produit à une date précise dans le passé. Les vidéos sont suivies par des renseignements supplémentaires et des questions. Les élèves peuvent aussi aller sur des sites de réseautage social pour discuter davantage du sujet.

Nous offrons également des séminaires éducatifs pour adultes, conçus pour les employeurs, les superviseurs, les professionnels en ressources humaines et les avocats. Vous trouverez des renseignements sur ces cours sur notre site web.

Nous acceptons maintenant les nominations pour le Prix du dévouement et le Prix Sybil Shack. Ces prix mettent en évidence le travail fait par des groupes ou des particuliers dans le domaine des droits de la personne, travail qui passe souvent inaperçu.



**Vous êtes invités à
la journée portes ouvertes
à la Commission des relations découlant des
traités du Manitoba
le vendredi 1^{er} octobre 2010
Heure : 11 h 30 à 14 h
Lieu : 175, rue Hargrave, bureau 400
Winnipeg**

**Venez visiter le centre d'apprentissage et rencontrer le
commissaire aux traités, James Wilson, ainsi que le
personnel de la Commission
175, rue Hargrave, bureau 400, Winnipeg (Manitoba) R3C 3R8
Téléphone : 204 777-1871, télécopieur : 204 777-1874,
Sans frais : 1 866 296-3228
www.trcm.ca
We Are All Treaty People**

Une décision du Tribunal appuie le droit des Canadiens d'être parents sans être victimes de discrimination

Dans une récente décision, le Tribunal canadien des droits de la personne a décrété que les employeurs ne pouvaient pas faire preuve de discrimination à l'égard de leurs employés quand ceux-ci deviennent des parents. Fiona Johnstone, une employée de l'Agence des services frontaliers du Canada et membre de l'Alliance de la fonction publique du Canada, a convaincu le tribunal qu'elle avait été victime de discrimination à cause de sa situation familiale.

L'Agence des services frontaliers du Canada (ASFC) avait refusé de lui donner des heures plus régulières pour qu'elle puisse prendre des arrangements de garde d'enfants appropriés, lui disant que la seule façon dont elle pouvait s'occuper de ses enfants était de travailler à temps partiel. Fiona Johnstone était incapable d'obtenir des services de garde d'enfants parce que son mari et elle travaillaient tous les deux dans des équipes alternantes à l'aéroport international Pearson.

Le tribunal a jugé que l'ASFC s'était intentionnellement conduite de façon insouciant en privant Mme Johnstone de ses possibilités d'emploi. Le tribunal a ordonné à l'Agence de payer à Mme Johnstone le salaire et les prestations de retraite qu'elle avait perdus, ainsi que des dommages de 35 000 \$.

Le tribunal a reproché à l'ASFC de maintenir des politiques et des pratiques systémiques qui privent Mme Johnstone et d'autres personnes dans la même situation de possibilités d'emploi à cause de leur situation familiale. Conséquemment, le tribunal a ordonné à l'ASFC d'élaborer un plan destiné à prévenir de futurs incidents de discrimination motivée par la situation familiale, ainsi que des politiques pour le traitement des demandes d'adaptations motivées par la situation familiale.

Je suis heureuse et soulagée de la décision du Tribunal canadien des droits de la personne », a déclaré Fiona Johnstone. Je peux maintenant poursuivre ma carrière et continuer d'élever ma famille. »

Fiona Johnstone a déposé une plainte contre l'ASFC en 2004, soutenant que la politique de l'Agence enfreignait la Loi canadienne sur les droits de la personne en faisant preuve de discrimination à son endroit à cause de sa situation familiale. Bien que les besoins de garde d'enfants ne créent pas tous une obligation pour l'employeur de faire des adaptations, Mme Johnstone a argué que son horaire compliqué et imprévisible faisait qu'il lui était impossible de s'occuper de ses enfants. Elle a dit que l'employeur n'avait pas prouvé que lui donner un horaire plus convenable constituait une charge onéreuse.

Les organismes canadiens des droits de la personne choisissent une nouvelle présidente pour leur association

Barbara Hall, commissaire en chef à la Commission des droits de la personne de l'Ontario, est la nouvelle présidente de l'Association canadienne des commissions et conseils des droits de la personne (ACCCDP). Elle succède à Mary Pat Short, présidente de la Commission des droits de la personne des Territoires du Nord-Ouest. La présidence de l'ACCCDP est un mandat de deux ans dont le titulaire est choisi parmi les commissions et conseils de l'ensemble du pays.

« Je suis ravie d'assumer ce nouveau rôle », a déclaré Barbara Hall. « Les membres de l'ACCCDP ont un but commun : protéger, faire progresser et promouvoir les droits de la personne. Chaque province et territoire a différentes lois et procédures, mais nous apprenons tous en discutant des expériences vécues et des meilleures pratiques suivies par nos collègues dans leur collectivité.

L'ACCCDP, fondée en 1972, est un réseau qui rassemble les organismes des droits de la personne territoriaux, provinciaux et fédéraux du Canada. Ses membres échangent de l'information sur leur travail en vue d'aider les autres organismes à protéger, promouvoir et faire progresser les droits de la personne partout au Canada.

Depuis sa fondation, l'ACCCDP continue de donner à ses membres des occasions d'échanger de l'information sur les lois sur les droits de la personne au Canada. L'Association entreprend aussi des projets d'éducation publique qui font connaître les droits de la personne au Canada et à l'étranger et revendiquent leur application.

Pour avoir de plus amples renseignements sur l'ACCCDP et son travail, et pour les liens à tous les membres de l'Association, visitez www.cashra.ca.

Me to We invité d'honneur au 10^e anniversaire des conférences jeunesse

La Commission des droits de la personne du Manitoba est heureuse d'annoncer que pour leur 10^e anniversaire, les conférences jeunesse annuelles sur les droits de la personne accueilleront des conférenciers de « Me to We », le remarquable groupe cofondé par Craig et Marc Kielburger. Ces conférenciers ont voyagé partout dans le monde, encourageant avec enthousiasme leur jeune public à faire partie du changement.

Nous voulions apporter quelque chose de nouveau et d'excitant à nos conférences jeunesse, qui sont déjà très réussies, explique Pam Roberts, une des chefs d'équipe des conférences jeunesse de la Commission.

Selon Mme Roberts, les représentants de Me to We travailleront avec les élèves et les enseignants pour les aider à découvrir leur style de leadership personnel et à comprendre la puissance d'une campagne de sensibilisation.

« Nous espérons que les délégués des écoles élaboreront un plan d'action inspirant pour la sensibilisation aux droits de la personne qu'ils pourront mettre en œuvre dans leur école », dit Mme Roberts.

La conférence Learn 2 Lead prendra place à Winnipeg le mercredi 17 novembre 2010, au Centre d'art et de technologie de la Division Louis Riel, et à Brandon le jeudi 18 novembre 2010, au Manitoba Agricultural Centre.